

INTRODUCTION

Les élevages produisent principalement de la viande, du lait et des œufs, qui sont des aliments tenant une place importante dans notre régime alimentaire. La consommation moyenne mondiale par an et par habitant est de 39 kg de viandes associés à 152 kg de céréales et 114 kg de légumes. Les différentes régions du globe ne consomment pas la viande à l'identique : Amérique du Nord (122 kg par an et par habitant), Europe (92 kg), Amérique latine (62 kg), Chine (53 kg), Afrique (13 kg) et Inde (6 kg). Ces consommations évoluent dans le temps et influent directement sur les systèmes de production animale. Ceux-ci répondent à la demande avec des ajustements temporels contraints par les cycles de production et les investissements structurels. Les débats actuels sur la viande, accusée d'alourdir l'impact carbone de notre assiette (FAO, 2006), pourraient laisser entrevoir une diminution de sa consommation, notamment en Europe. Une récente enquête IFOP conduite sur la population française montre que 30 % des personnes interrogées ont réduit en 2009 leur consommation de viande et que 8 % envisagent de le faire en 2010. Pour autant, seuls 12 % agissent pour des raisons qualifiées d'environnementales, principalement les conditions d'élevage et d'alimentation des animaux.

Pour produire, les élevages gèrent des animaux, mobilisent et entretiennent des terres (prairies ou cultures), parfois défavorisées. Les terres produisent les aliments du bétail, directement sur l'exploitation d'élevage ou indirectement lorsque les aliments sont achetés. En France, un cinquième du territoire est occupé par des prairies. Les deux tiers de la production mondiale de maïs sont destinés aux animaux et l'Europe consacre près de la moitié de sa production de blé à l'alimentation animale. Cette dernière offre également un débouché commercial aux sous-produits de l'industrie agroalimentaire (tourteaux, son, gluten, drèches...), issus de la transformation des matières agricoles en aliments consommables par l'homme ou valorisés sous forme non alimentaire. Les tourteaux d'oléagineux, qui fournissent les protéines nécessaires aux animaux, représentent une production mondiale d'environ 200 millions de tonnes, dont 65 % pour les tourteaux de soja, et 12 % pour les tourteaux de colza. Les terres valorisent également les déjections animales recyclables comme engrais naturels, directement sur les exploitations lorsque l'éleveur épand les déjections sur ses terres en propre ou sur des parcelles de prêteurs de terre situées à proximité de l'élevage.

RÉPERCUSSIONS

Les élevages, comme toute activité, interagissent avec l'environnement et contribuent à sa transformation. Les progrès réalisés dans la connaissance ont conduit à une diversification des aspects environnementaux à prendre en considération : à côté d'impacts locaux clairement perçus et gérés depuis plusieurs décennies (nitrates et qualité des eaux, accumulation de phosphore dans les sols...), de nouvelles dimensions ont été identifiées, dont les effets sont parfois moins locaux (telles les émissions d'ammoniac et leur responsabilité dans les pluies acides), voire globaux (émissions de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique).

Un rapport de la FAO de 2006 présente l'élevage comme une cause majeure des problèmes d'environnement les plus pressants, à savoir le réchauffement de la planète, la dégradation des terres, la pollution de l'atmosphère et des eaux et la perte de biodiversité. L'étude prend en compte les impacts directs du secteur de l'élevage, ainsi que les effets sur l'environnement des changements d'utilisation des terres qui s'y rapportent et de la production de cultures fourragères destinées aux animaux. Le rapport constate que la croissance de la population et des revenus dans le monde entier, à laquelle vient s'ajouter l'évolution des préférences alimentaires, stimule un accroissement rapide de la demande de viande, de lait et d'œufs, tandis que la mondialisation alimente le commerce d'intrants et d'extrants.

RÉGLEMENTATIONS

Nombre de ces aspects environnementaux sont d'ores et déjà encadrés par divers textes réglementaires. Citons la directive nitrates, directive européenne du 12 décembre 1991, dont l'objectif est de lutter contre la pollution des eaux due à des excès de nitrates d'origine agricole (effluents d'élevage et engrais minéraux) et source de phénomènes d'eutrophisation. Les élevages sont directement concernés, avec des obligations portant sur les modalités de gestion de leurs effluents (stockage et épandage). Le dernier rapport de la Commission européenne sur l'application de cette directive relève des taux de nitrates dans les eaux de l'Union européenne ayant tendance à se stabiliser ou à diminuer. Malgré ces tendances encourageantes, le rapport cite un certain nombre de régions dans lesquelles les taux de nitrates sont jugés « préoccupants » avec notamment des concentrations particulièrement élevées relevées dans les eaux de surface à Malte, au Royaume-Uni (Angleterre), en Belgique (Flandres) et en France (Bretagne).

La directive 2001/81/CE ou directive NEC (*National Emission Ceiling*) concerne les impacts de la pollution atmosphérique liée au dioxyde de soufre, aux oxydes d'azotes, aux composés organiques volatiles et à l'ammoniac. Elle fixe pour chaque État membre un plafond d'émission. Cette directive s'inspire du protocole de Göteborg signé en 1999 (relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique) directement rattaché à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de Genève de 1979. Or l'agriculture représente 98 % des émissions d'ammoniac en France dont 76 % sont dues aux élevages (CITEPA, 2007).

Le protocole de Kyoto vise à maîtriser le changement climatique. Ce traité international, signé en 1997, est entré en vigueur en 2005 et a été ratifié par 183 pays. Il prévoit la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2012. Les récentes négociations de Copenhague, même si elles n'ont pas été à la hauteur des attentes en termes de formalisation de niveaux de réduction et de moyens pour y parvenir, confirme la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour l'après Kyoto. La FAO a estimé que les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de viande représentaient environ 18 % du total des émissions mondiales. Ce chiffre englobe l'ensemble du cycle de production de viande, incluant la déforestation, la production et le transport d'engrais, la consommation de combustible fossile, et les émissions de gaz par les animaux (2006). Contrebalançant pour partie ces effets négatifs, la FAO, dans son rapport de décembre 2009, met en exergue le vaste potentiel de stockage de CO₂ des prairies qui constitue un moyen de lutte important contre le réchauffement climatique.

Dernier témoignage de l'interaction des élevages avec l'environnement, la directive IPPC (*Integrated Pollution Prevention and Control*) du 24 septembre 1996 vise à limiter l'impact environnemental des installations classées et à éviter le transfert de pollution. Elle prévoit une approche intégrée de la pollution de l'air, des sols et de l'eau. Cette directive est applicable depuis le 30 octobre 2007 pour un nombre important d'activités industrielles. En productions animales, sont concernés les élevages de porcs de plus de 2 000 places de porcs de plus de 30 kg ou 750 emplacements de truies ainsi que les ateliers avicoles de plus de 40 000 emplacements. À ce jour, les élevages bovins ne rentrent pas dans le cadre de la directive.

PERCEPTION SOCIALE

Une enquête IFOP conduite en février 2010 sur « Les Français et l'impact de l'élevage et des métiers de la viande sur l'environnement » révèle que le grand public apparaît aujourd'hui davantage conscient

des effets négatifs de l'élevage sur l'environnement. Les adeptes de la réduction de la consommation de viande se font plus nombreux. Pour autant, le public a, dans le même temps, une perception grandissante de l'impact positif de l'élevage pour l'environnement : la conciliation entre élevage et protection de l'environnement semble toujours envisageable pour la population française soutenant massivement son agriculture et consciente des enjeux économiques qu'elle représente.

Face à ce constat, les systèmes de production animale sont invités à évoluer vers des modes de production plus respectueux de l'environnement, répondant mieux à la demande sociale.

Dans le monde et particulièrement en France, cette nécessité représente plusieurs défis pour les filières animales et ses différents acteurs, qu'ils soient politiques, éleveurs, représentants de la recherche-développement (INRA, instituts techniques agricoles et chambres d'agriculture), du conseil ou de l'enseignement.

QUATRE DÉFIS POUR LES ACTEURS

1. Préciser et affiner les bilans environnementaux des élevages (par exploitation ou par filière), en tenant compte de leur variabilité temporelle liée à l'incidence du climat et aux effets d'accumulation, de leur variabilité spatiale, entre systèmes de production et/ou entre contextes pédoclimatiques et enfin, en considérant les complémentarités entre systèmes à l'échelle des territoires. Ces bilans doivent aussi être complets, c'est-à-dire d'une part, être en mesure de prendre en compte non seulement les impacts directs des processus de production mais aussi ceux, indirects, de la production/fabrication/acheminement des intrants. Il leur faut aussi appréhender les éventuels transferts de pollution. Dans le même temps, cette approche doit permettre de révéler les « impacts positifs » sur le milieu et la production d'aménités par les systèmes de production animale : le rôle de « puits de carbone » des prairies est désormais démontré ; l'élevage offre une possibilité de valoriser des sous-produits de l'alimentation humaine (tourteaux, son, gluten...) qui, dans l'alternative, seraient de simples « déchets ». Enfin, bien utilisés, les effluents animaux constituent des fertilisants se substituant avec profit environnemental aux engrais minéraux.

2. La formalisation du lien entre pratiques et fonctionnement des élevages d'une part et bilan environnemental d'autre part. Cette formalisation est nécessaire pour faire le lien entre les processus en jeu dans les impacts environnementaux (tels le changement climatique

avec les émissions de gaz à effet de serre) et le quotidien de l'éleveur (alimentation des animaux, gestion des effluents...). L'aboutissement d'un tel travail est l'identification des postes les plus critiques sur le bilan, à améliorer en priorité. Il a également une portée hautement pédagogique dans le cadre de l'enseignement ou du conseil agricole pour favoriser la prise de conscience suivie de faits.

3. La mise au point et la diffusion des bonnes pratiques ou techniques conciliant performances zootechniques et environnementales avec leurs conditions d'applicabilité en élevage (coûts, temps, technicité, contraintes...).

4. L'introduction d'un nouveau raisonnement de l'agriculture et des élevages avec intégration de l'environnement dans les prises de décision.

La complexité d'un tel travail, qui combine des compétences sur différents champs thématiques, différentes méthodes et différents métiers, requiert des organisations et des travaux collectifs pour couvrir le large champ concerné.

LES RMT

C'est bien l'esprit de la création par la DGER des Réseaux Mixtes Technologiques (RMT), qui sont de nouvelles modalités de partenariat introduites par la loi d'orientation agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006 et mise en application par le décret n° 2006-1154 du 15 septembre 2006.

Agréé le 14 décembre 2007, le Réseau Mixte Technologique (RMT) «Élevages et environnement» propose des outils et des références pour l'évaluation, la maîtrise et la valorisation des effets des élevages sur l'environnement. Le réseau unit une dizaine de partenaires avec l'INRA, des instituts techniques animaux tels que l'IE (Institut de l'élevage), l'IFIP (Institut du porc), l'ITAVI (Institut technique de l'aviciculture) et végétaux tels que (Arvalis-Institut du végétal, CETIOM, UNIP), les chambres d'agriculture régionales de Bretagne et des Pays de la Loire, Agrocampus Ouest et le CREPA (Centre régional des établissements publics agricoles).

Après un diagnostic des questions environnementales jugées cruciales, ce RMT a souhaité faire réaliser quatre synthèses faisant le point sur ces questions clés. Ces travaux ont été menés collectivement de façon à mobiliser les différents champs de connaissances complémentaires, mais également afin de souligner les manques.

CES QUATRE TRAVAUX DE SYNTHÈSE COLLECTIFS

La synthèse sur les outils d'évaluation environnementale (synthèse 1), disponibles ou en devenir, nous questionne sur les méthodes. La diversité des outils est réelle, tant par la nature de l'approche (par exemple, diagnostic à dire d'experts vs analyse très factuelle à partir d'indicateurs techniques), que par l'échelle (l'atelier/l'exploitation/la filière de produit).

Les synthèses sur les stratégies d'alimentation des animaux (synthèse 2) et sur les stratégies de gestion des effluents et coproduits de traitement (synthèse 3) formalisent le lien entre d'une part les pratiques et le fonctionnement des élevages et d'autre part les impacts environnementaux engendrés. Pour le conseil, ils ont une portée opérationnelle évidente, mettant en relation des décisions techniques (choix d'orientation, d'équipement, de pilotage et de gestion au quotidien...) et leurs incidences, locales ou distantes, sur l'environnement.

La synthèse sur les bonnes pratiques environnementales d'élevage (synthèse 4) permet une description et une diffusion de bonnes pratiques ou de techniques, favorables à l'environnement « globalement ».